

SERVICES A LA PERSONNE

Vous êtes une structure intervenant dans le secteur des services à la personne et de l'aide à domicile.

Vous avez un projet de :

- création
- développement
- consolidation

Yvelines Actives vous propose :

- un accompagnement pour vous aider à structurer votre financement et vous soutenir tout au long de votre projet ;
- des solutions de financement d'un montant pouvant aller de 5 000 euros à 1 500 000 euros.

Les conditions d'éligibilité

Votre projet doit répondre aux trois conditions suivantes :

- votre structure doit présenter une **utilité sociale** avérée ;
- votre structure doit avoir une **activité économique** *;
- votre projet doit avoir pour objet de **favoriser la pérennisation d'emplois durables**.

* Les établissements sociaux et médico-sociaux (CCAS ...) qui n'ont pas d'activité économique ne sont pas éligibles aux financements d'Yvelines Actives.

Nos services ?

Yvelines Actives intervient sur différents types de besoins financiers :

- Financement des investissements moyen terme
- Financement du Besoin en Fonds de Roulement (BFR ou renforcement de la trésorerie)
- Garantie d'emprunt bancaire

○ Exemples de projets pouvant être financés :

- ➔ Financement d'investissements informatiques dans le cadre de la mise en place d'une démarche qualité ;
- ➔ Financement de l'achat de nouveau mobilier lors d'un déménagement ;
- ➔ Renforcement du fonds de roulement de la structure pour faire face au développement d'une nouvelle activité.

Nos solutions de financement solidaire

Nom de l'outil	PUBLIC	MONTANT (jusqu'à ...)	DUREE	COUT
GARANTIES D'EMPRUNT BANCAIRE				
France Active Garantie	Toute entreprise solidaire ou association	45 000 € de garantie	5 ans maximum	2% du montant garanti
APPORTS REMBOURSABLES				
Contrat d'amorçage associatif	Petite association	10 000 €	Entre 1 an et 1 an ½	Aucun
Contrat d'Apport Associatif	Toute association	30 000 €	Entre 2 et 5 ans	Aucun
FRIS (Fonds Régional d'Investissement Solidaire)	Toute entreprise solidaire ou association	60 000 €	5 ans (7 ans dans certains cas)	2% par an
SIFA /FCP IE		1 500 000 €		
SUBVENTION				
Le Fonds de Confiance	Appui à la réalisation d'une étude action pour toute structure qui souhaite créer une nouvelle entreprise sociale	20 000 euros	/	/

Les avantages du recours à la Garantie France Active

- Bénéficier de l'accompagnement financier d'Yvelines Actives (appui technique, aide au montage financier ...) ;
- Limiter le recours aux cautions personnelles ;
- Créer les conditions d'un partenariat durable avec votre banquier ;

Les avantages du recours aux financements remboursables

- Renforcer la structure financière de votre bilan ;
- Faciliter le tour de table financier : l'intervention d'Yvelines Actives favorise la mobilisation d'autres concours financiers.
- Sécuriser votre projet : pendant toute la durée de votre financement Yvelines Actives vous appuie par un suivi de gestion.

Depuis 2010, Yvelines Actives est partenaire de l'Agence Nationale des Services à la Personne ([lien vers le site de l'ANSP](#)) pour favoriser la création d'entreprises dans le secteur, renforcer la situation financière, la capacité de développement et le potentiel de création d'emploi des associations et entreprises solidaires de services à la personne.